

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## BON A RAPPELER

Le comte Nigra, qui fut ambassadeur d'Italie à Berlin en 1870, vient de faire paraître un article où il rapporte le récit que lui fit Guillaume 1<sup>er</sup> des incidents qui, entre lui et Benedetti, ambassadeur français à Berlin, provoquèrent la déclaration de guerre de Napoléon III.

Cela nous a rappelé que l'année dernière le même comte Nigra publia un article qui fit grand bruit en Europe et qui méritait surtout l'attention des républicains français. Il fournissait des preuves nouvelles de ce fait que d'est au parti clérical, aux sentiments antipatriotiques et anti-français des catholiques-romains que nous devons les désastres de l'Année Terrible, le démembrement de la France et ce régime écrasant de paix armée qui depuis 36 ans pèse sur nous.

Aux cléricaux qui dissimulent leurs rancunes et leurs ambitions derrière la grande idée de patrie, il est bon de rappeler qu'ils ont été plus funestes à la France que ses pires ennemis. Le comte Nigra racontait l'année dernière qu'il existait une lettre autographe écrite par François-Joseph à Napoléon III à la veille de la guerre de 1870.

Quelques années auparavant l'Autriche avait été cruellement vaincue par la Prusse. Les progrès de cette puissance inquiétaient ses voisins. Des négociations avaient été entamées entre l'Autriche, l'Italie et la France. Elles avaient pour objet une entente contre la Prusse. La lettre autographe dont parle le comte Nigra, écrite à Napoléon III par l'empereur d'Autriche, était relative à ses négociations.

M. Emile Ollivier, premier ministre de Napoléon III à cette époque, fut interrogé à ce sujet par plusieurs de nos confrères et il le confirma cyniquement que l'entente ne put être réalisée parce que le gouvernement français ne voulait pas abandonner le Pape.

Cet accord eût été conclu, répondit M. Emile Ollivier à l'un de nos confrères parisiens, « sans les prétentions de l'Italie qui exigeait de nous notre non intervention dans sa politique intérieure. »

« Elle voulait, si vous aimez mieux, que nous ne mettions pas les pieds sur son territoire et que nous devenions spectateurs inactifs des événements qui pourraient se produire. »

« Or, agir ainsi, c'était lui livrer les Etats du Pape, c'était pour nous une question d'honneur et de conscience. Nous ne pouvions ratifier une pareille clause. Le veto de l'Empereur fut formel. »

Il est difficile d'exprimer plus clairement et d'exposer avec plus de cynisme les raisons de la trahison commise contre la France au profit du Pape et de l'Eglise Romaine.

Le gouvernement de Napoléon III entretenait dans les Etats du pape à Civita-Vecchia et à Rome, plusieurs régiments français pour empêcher les Italiens d'entrer dans leur capitale, pour conserver à l'Eglise romaine son royaume et au pape son pouvoir temporel.

Le roi d'Italie d'accord avec l'Autriche, nous offrait une alliance contre la Prusse. En échange, que nous demandait-il ? Simplement de retirer nos soldats de Rome et de ne plus nous opposer à ce que le gouvernement italien prenne possession de sa capitale.

Cela devait paraître très naturel et si les cléricaux eussent été français au lieu d'être catholiques-romains, ils n'y auraient mis aucune opposition. Mais ce parti, ayant à sa tête l'impératrice Eugénie, ne voulait rien entendre. Le mot d'ordre d'alors était : « Plutôt les Prussiens à Paris que les Italiens à Rome ! » Que la France soit envahie, mais que le Pape soit sauvé.

Napoléon refusa la proposition du gouvernement italien. Cette offre lui

fut renouvelée alors que la guerre était déjà commencée. Cette fois, en face de l'effrayante responsabilité, Napoléon III hésitait. Peut-être eût-il accepté, mais un nouvel effort du parti clérical eut raison de ses scrupules et on obtint de lui qu'il recuserait définitivement l'alliance offerte. C'est à ce moment-là que du quartier général de son armée il écrivait à l'impératrice la dépêche qui contient la fameuse phrase : « Je ne cède pas sur Rome ! »

Il ne cédait pas sur Rome ! Ah ! les coeurs chrétiens des catholiques romains pouvaient battre de joie et de fierté. La France restait malgré tout la protectrice du Pape. Il ne cédait pas sur Rome ! Il cédait sur la France. Il ne livrait pas Rome aux Italiens, mais la France aux Prussiens. Le parti clérical était victorieux : il avait perdu la France mais il avait sauvé le Pape ! (pas pour longtemps).

Mais bah ! qu'importait la France à ces gens, pourvu que l'Eglise Romaine conservât ses Etats. Nous manquions de soldats pour défendre la patrie contre les Allemands, mais les cléricaux étaient heureux parce que nous en avions à Rome qui défendaient le Pape contre les Italiens.

Dame ! Il faut bien faire quelque chose pour être la Fille Aînée de l'Eglise et quand même on y perdrait dix milliards, deux cent mille hommes et l'Alsace-Lorraine, cela n'a pas d'importance. On ne saurait payer trop cher la gloire d'être les soldats du Pape ? Voilà ce que l'Eglise Romaine a coûté à notre pays.

Et M. Emile Ollivier — un des auteurs responsables de cette infâme trahison — déclare que « c'était une question d'honneur et de conscience... » M. Emile Ollivier parle ici de deux choses, honneur et conscience, qui lui sont complètement inconnues. Mais cette parole nous montre que ces gens-là ne regrettent rien de ce qu'ils ont fait et qu'ils seraient prêts à le refaire.

D'ailleurs, la guerre de 1870 était à peine terminée, les soldats prussiens n'avaient pas encore complètement quitté notre territoire, que les cléricaux parlaient de nous entraîner à une nouvelle guerre contre l'Italie. Et pourquoi faire ? Pour rendre au Pape ses Etats, dont, naturellement, les Italiens s'étaient emparés pendant que nous luttons contre les armées allemandes.

Et voilà le parti qui a l'impudence de parler au nom du patriotisme, lui qui fut toujours le parti de la trahison.

Emile LAPORTE.

## Chambre des Députés

Séance du 6 juillet 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON  
M. le président donne lecture de la lettre que lui adresse M. le président de la Chambre des députés d'Italie, en réponse à celle qu'il lui a adressée hier au nom de la Chambre.

On renvoie à une prochaine séance la discussion de l'interpellation de M. Pellissier sur les conditions insuffisantes de dénaturation des sucres destinés à l'alimentation du bétail, et on commence la discussion de la nouvelle proposition concernant le mouillage et la circulation des vins.

M. Georges Berry parle en faveur des petits commerçants que la loi va frapper. D'autre part, la déclaration exigée ne supprimera pas le mouillage. Pour l'empêcher, il faudrait saisir l'acide tartrique qui est indispensable pour cette opération. Enfin, l'exercice sera très gênant pour les commerçants et ne donnera aucun résultat pratique.

Après l'intervention de quelques députés, la discussion générale est close et on passe à la discussion des articles.

L'article 1<sup>er</sup> est ainsi conçu : Les commerçants en vins seront tenus d'indiquer sur la facture le degré alcoolique du vin vendu. Les débitants de boissons à emporter ou à consommer sur place devront afficher sur les fûts, caisses et récipients, le degré alcoolique des vins reçus et des vins mis en vente.

que des vins reçus et des vins mis en vente.

Les dispositions du paragraphe ci-dessus ne s'appliquent pas aux vins en bouteilles qui porteront les étiquettes des noms d'origine ou des marques commerciales, ni aux vins nouveaux dont la fermentation n'est pas terminée.

Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus sera puni des peines portées par l'article 13 de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905.

M. Puech demande la suppression de cet article comme devant être néfaste pour les petits commerçants, il sera d'autre part impossible de l'appliquer.

M. Cazeaux-Cazalet combat l'amendement et s'attache à justifier la nécessité de l'indication pour les vendeurs du degré alcoolique du vin. L'article 1<sup>er</sup> ayant pour but de remédier au mouillage.

M. Chaumet parle ensuite. Il combat l'article qui aura pour résultat d'imposer les débitants à une série de vexations onéreuses. Si l'on veut résoudre la crise, il faut écouter un peu plus les revendications du commerce.

Un amendement de M. Puech, tendant à supprimer l'article 1<sup>er</sup> est adopté.

MM. Puech, Berry et Camuzet demandent la suppression de l'article 2 ainsi conçu : Le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 5 de la loi du 29 décembre 1900 est modifié de la manière suivante : « Toute personne qui vend au détail des boissons est assujettie dans ses caves, magasins et autres locaux affectés au commerce, aux visites des employés de la régie, qui pourront effectuer les vérifications et prélèvements nécessaires pour l'application des lois concernant les fraudes commerciales et les fraudes fiscales. »

Cette proposition, combattue par le gouvernement et la commission est adoptée par 295 voix contre 264.

L'article 3 est adopté sans discussion. Il est ainsi conçu : Art. 3. — Les marchands de vins en gros, subsistant à l'intérieur de Paris en vertu de l'art. 9 de la loi du 6 août 1905, ne pourront disposer de boissons reçues par eux qu'après qu'elles auront été vérifiées par le service de la régie et reconnues entièrement conformes à l'expédition. Les infractions aux prescriptions du présent article donneront lieu à l'application des peines édictées par l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 28 février 1872. »

L'article 4 est intégralement adopté ainsi que les articles 5 et 6, tendant à empêcher les alcools d'industrie de concurrencer les eaux-de-vie.

Après le rejet de plusieurs amendements, les derniers articles sont également adoptés ainsi que l'ensemble.

Le ministre de la guerre demande à la Chambre de discuter lundi, à la séance de 2 heures, le projet de loi relatif au renvoi anticipé de la classe 1903; pour qu'il puisse venir en temps utile au Sénat. Il en est ainsi ordonné. Et la séance est levée.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Séance du 8 juillet 1907

La Chambre aborde la discussion du projet de loi adopté avec modification par le Sénat, relatif au renvoi anticipé des militaires de la classe 1903 ayant accompli 2 ans de service.

M. Lasies demande que les ajournés profitent comme les autres de la libération au 12 juillet.

Des discours sont prononcés par MM. Raiberti, Pastres, Jaurès, Bertheux et le ministre de la guerre.

## EN RUSSIE

**Assassinat du capitaine Pychkine**  
Le capitaine de gendarmerie Pychkine a été assassiné dans une rue de la ville; son assassin s'est enfui.

Le nom du capitaine Pychkine fut souvent prononcé à la Douma; il fit notamment, l'objet de fameux discours de la part de Nabokoff et du prince Ourousoff.

Le Tsar s'apprête à aller croiser avec la famille impériale, à bord de son yacht, sur les côtes de Finlande et, dit-on, de Norvège.

Nicolas II se reposera ainsi des

fatigues et des soucis énormes et constants du pouvoir absolu. Il pourrait enfin respirer librement, loin de ses résidences de Péterhof et de Tsarsko-Sélo que, malgré leurs richesses, les malheurs du temps ont changées en prisons dorées.

Il se pourrait qu'au cours de cette croisière le Tsar se rencontrât avec Guillaume II et avec Edouard VII.

Cette double entrevue ne pourrait que consolider la paix du monde.

## A chacun son dû

Au cours de sa récente interpellation, M. Aldy a rapporté un fait inouï. Dans la ville de Narbonne en état de siège, il devenait très difficile aux médecins d'accomplir les devoirs de leur profession. Pour pouvoir librement visiter leurs malades, les docteurs de Narbonne s'adressèrent à l'autorité militaire et demandèrent qu'on leur délivrât un sauf-conduit.

Le commandant de place fit cette singulière réponse :

« Le général me charge de vous informer qu'il ne peut donner satisfaction à votre désir, en raison de l'hostilité persistante de la population qui refuse aux officiers et à la troupe le gîte et la nourriture. »

Dés que cette hostilité disparaîtra, les consignes seront modifiées. Il est évident que le général, qui a répondu d'une pareille façon, a fait montre d'une mentalité qui ne l'honore guère. Or, savez-vous de quelle façon la Libre Parole, tente de le faire bénéficier des circonstances atténuantes ?

« Il est clair, écrit M. Drumont, que ce général n'a fait qu'obéir à une consigne : il n'a été, en la circonstance, que le porte-plume ; l'homme qui dictait l'abominable lettre était M. Clemenceau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, l'homme qui enlevait ainsi brutalement aux médecins de Narbonne l'outillage de visiter leurs malades, toute possibilité d'apporter aux agonisants un dernier soulagement, un suprême espoir, c'était un médecin, M. le docteur Clemenceau ! »

Nous admirons la facilité avec laquelle nos confrères réactionnaires trouvent toujours le moyen d'accuser le gouvernement. Nous ne voudrions pas les accuser de mauvaise foi. Pourtant, à la Libre Parole on ne peut pas ignorer que lorsque M. Aldy porta ce fait à la connaissance de la Chambre, M. Clemenceau se leva et déclara que, dès qu'il avait appris cette extraordinaire décision de l'autorité militaire, il l'avait condamnée. Grâce à lui, satisfaction fut donnée aux médecins de Narbonne. M. Aldy remercia M. Clemenceau de son intervention.

Peut-on, dès lors, se laisser aveugler par l'esprit de parti au point d'incriminer dans la circonstance, d'une façon aussi injuste le gouvernement ?

## En Italie

En Italie l'émotion soulevée par la mort récente du Comte Nigra, ancien secrétaire de Cavour et ancien ambassadeur d'Italie à Paris, Saint-Pétersbourg et Vienne, a pris fin devant l'enthousiasme que soulève le jubilé du centenaire de la naissance de Garibaldi. On sait, en effet, que le héros de l'indépendance italienne, de l'unité du nouveau royaume avec Rome comme capitale, est né le 4 juillet 1807 à Nice. La carrière mouvementée du Général Giuseppe Garibaldi, ses aventures chevaleresques dans l'Amérique du Sud et dans sa propre patrie; sa conquête de la Sicile à la tête de la fameuse expédition des Mille; ses exploits en 1859 et en 1866, ne peuvent, malgré la bataille de Mentana qu'il livra à nos troupes occupant les Etats Pontificaux en 1867, qu'éveiller en nous un sentiment d'admiration fraternelle. Nous ne devons pas oublier qu'aux jours sombres de l'année terrible, alors que nos

anciens alliés et nos obligés nous abandonnaient à notre destin redoutable, Garibaldi se souvenait du sang français versé à Magenta et à Solferino et accourait loyalement mettre son épée et ses efforts généreux au service de la France agonisante et de la République naissante. Les Français n'oublient rien, ni injures, ni services; aussi notre cœur vibrera-t-il pendant ces fêtes à l'unisson de celui des Italiens et les manifestations de Nice et de Paris seront aussi cordiales et sincères que celles de toute la péninsule.

## INFORMATIONS

### Elections législatives

CREUSE

#### Scrutin de ballottage

(Arrondissement de Boussac)

Inscrits : 12.738. — Votants : 9.838

MM.

Judet, rad.-soc., (élu)..... 5.098 voix  
Lacote, rad.-soc.,..... 4.681 —  
Guillemot, rad.-soc.,..... 18 —

Il s'agissait de remplacer M. Jean Judet radical-socialiste, décédé :

AINSE

#### Scrutin de ballottage

(1<sup>re</sup> circonscription de St-Quentin)

MM.

Frédéric Hugues, progr.,..... 8.721 voix  
Rinquier, soc. unif.,..... 8.662 —

Il s'agissait de remplacer M. François Hugues, républicain, décédé. Le candidat radical s'était désisté en faveur du socialiste.

### Elections sénatoriales

CORRÈZE

Inscrits 709 ; votants 708.

Ont obtenu :

MM.

Rouby, député de Tulle, (1<sup>re</sup> circonscription) radical, (élu)..... 423 voix

Tavé député de Tulle (2<sup>e</sup> circ.) radical..... 268 —

Lager, radical..... 6 —  
L'abbé Lamadieu socialiste..... 5 —  
Roussarie..... 3 —

M. de Sal, élu par 413 voix en 1886, avait été réélu en 1894 par 392, et en 1903 par 502.

Puy-de-Dôme

Inscrits, 1.132 ; votants, 1.126.

Ont obtenu :

MM.

Bouy-Cisterne, député rad. (élu)..... 726 voix

Bravière, républicain dém..... 233 —  
Bouchon, soc. unifié..... 65 —  
Chambige, député, non candidat..... 69 —

Il s'agissait de remplacer M. Chantagrel, socialiste décédé.

Haute-Saône

Votants, 852.

Ont obtenu :

MM.

Couyba, député radical-soc. (élu)..... 597 voix

Le lieutenant-colonel Bertrand, action libérale... 249 —

Il s'agissait de remplacer M. Outhenin Chalandre, progressiste décédé.

Basses-Alpes

Premier tour.

Inscrits, 421 ; votants 407.

MM.

Andrieux, anc. préfet de police, rad. soc..... 108 voix

Pellissier, cons. général, radical socialiste..... 60 —

Tirribillot, industriel, rad. socialiste..... 58 —

D' Aubert, cons. général, radical socialiste..... 49 —

Hubbard, ancien député, radical socialiste..... 47 —  
Paul Delombre, anc. député républicain..... 38 —  
Prunier, conseiller général, radical socialiste..... 23 —  
Général Pedoya, rad. soc. 17 —

Ballottage.

Deuxième tour.

Inscrits : 421 ; votants : 417.

MM.

Pellissier, conseiller général radical socialiste..... 126 voix

Andrieux, ancien préfet de police, rad. socialiste..... 119 —

D' Aubert, conseiller général, radical socialiste..... 115 —

Tirribillot, industriel radical socialiste..... 54 —

Prunier, conseiller général radical socialiste..... 1 —

(Ballottage)

Troisième tour.

MM.

Pellissier, conseiller général radical socialiste (élu)..... 231 voix

D' Aubert, conseiller général, radical socialiste..... 183 —

M. Andrieux, s'était désisté en faveur de M. le docteur Aubert.

Il s'agissait de remplacer M. Gassier sénateur, républicain, décédé.

### La Conférence de la Haye

Au sujet de la question de l'ouverture des hostilités, la suite de la discussion a amené le baron Amrshall à déclarer qu'il acceptait la proposition française. Le général Amourel a fait des réserves sur le délai proposé par les Pays-Bas. Le comte Tornelli a estimé que la fixation du délai avant l'ouverture des hostilités était difficile vu l'inégalité des distances.

M. Nelidow a insisté également sur les difficultés de la notification à tous les neutres, sur la proposition du délégué de la Roumanie, la conférence a adopté l'addition de la phrase : « Même par voie télégraphique ». L'Angleterre, le Japon et les Etats-Unis ont déclaré se réserver sur le principe même, le vote a été ajourné.

Il est reconnu par tous les délégués que la question de la propriété privée ennemie, sur mer, a été discutée jusqu'à présent, sans possibilité d'entente, parce qu'elle avait précédé les questions de contrebande et de blocus, au lieu de les suivre ; discuter la propriété privée sans avoir établi une définition de ce qui doit être considéré comme contrebande de guerre et sans s'être mis d'accord sur les conditions du blocus, était vouer cette question à un échec certain et complet.

La question y a été reprise, mais on interviendra l'ordre de la discussion en commençant par la contrebande, puis par le blocus et en terminant par la propriété privée.

L'Allemagne, les Etats-Unis et l'Angleterre ont déjà déposé des définitions de la contrebande. La France en déposera une mardi. L'Italie a déposé une proposition sur le blocus. La proposition des Etats-Unis, sur l'inviolabilité de la propriété privée, semble n'avoir guère plus de chances d'être adoptée à cette conférence, qu'elle n'en eut dans la première ; mais en cette question, comme en toutes les autres actuellement discutées, les délégations principales manifestent le désir sincère et réel d'établir une entente sur les points possibles et de ne pas enterrer purement et simplement les questions sans avoir fait un travail utile.

### Le droit électoral des femmes

Le conseil national des « Femmes françaises » a tenu son assemblée générale dimanche, au Musée social, rue Las-Cases, sous la présidence de Mlle Sarah Monod. Plusieurs hommes politiques, parmi lesquels M. Bérenger, sénateur, et M. Buisson, député, assistaient à la réunion.

Après la lecture de plusieurs rapports, Mme Peronneau, au nom de la section du suffrage, présidée par Mme Georges Martin, a annoncé que la pétition du conseil national en faveur de l'extension aux femmes du suffrage dit « universel » se couvrirait de signatures. Cette pétition demande que la loi électorale réglant actuellement le droit de suffrage des hommes soit étendue aux femmes dans les mêmes conditions.

# CHRONIQUE LOCALE

## Par le mépris

Le sénateur panamitar Béal soutient aujourd'hui le même programme politique qu'autrefois !!!

C'est le moniteur des renégats qui l'affirme!

Mais qui le croira ?

A l'époque où M. Béal était le chef du parti républicain et avec de Verninac, menait le combat contre la réaction, pensait-il à recruter tous les débris des vieux partis ?

Aurait-il soutenu les Bourdin, Cadiergues, Ayroles, Mourgués, Phalip, tous fidèles soldats des régimes déchus ?

M. Béal aurait le même programme politique qu'autrefois ?

Mais par quel prodige ce programme contre lequel se dressaient les curés, les hobereaux, est-il devenu le programme de tous ceux-ci ?

Comment peut-on expliquer qu'aux dernières élections il n'ait pas manqué une voix nettement clérical au sénateur panamitar ?

Non, non ! la vérité c'est que le sénateur Béal, aigri par les événements malpropres dont il fut un triste héros, voulait par tous les moyens obtenir ce qu'il appelle « sa réhabilitation ».

Posté dans un coin, il racolait à toute occasion quiconque attentait contre les Républicains, contre les honorables personnalités du parti radical et à tous les aigris, à toutes les épaves du suffrage universel, il faisait promesses sur promesses pour obtenir confiance.

Le marché fut conclu, dans l'ombre, car si jadis les luttes menées par le renégat contre la réaction avaient lieu au grand jour des réunions publiques, des manifestations populaires, aujourd'hui, le renégat reste dans l'ombre, comme lorsqu'il combinait ses spéculations au détriment des gogos !

Confiance lui fut donnée : ses électeurs eux-mêmes furent étonnés du résultat !

Mais de ce jour, le sénateur Béal songea à assouvir ses haines !

« Ce rescapé de la politique » comme le disait Cocula, n'a qu'un but : se venger de tous les honnêtes gens qui méprisants, l'avaient rejeté après son équipée honteuse du Panama !

De programme politique à cette heure, il n'en a pas !

Et ce n'est que pour cette raison qu'autour du renégat se groupent les irréductibles adversaires des institutions républicaines.

Pour eux, le sénateur Béal dont ils connaissent les rancunes violentes, l'audace et le cynisme n'est qu'un instrument !

Que le renégat fasse quelque jour le simple geste de vouloir se libérer de ses alliés — mais non pas ses amis — il verra de quelle façon il sera traité par ses alliés — non pas ses amis, — car il n'a d'amis que ceux-là qui espèrent faveurs et sûretés que d'autres n'ont pu leur faire obtenir.

Cartouche aussi avait de fidèles amis !

Voilà la vérité ! le sénateur Béal a renié tout son passé républicain, il a déchiré son programme politique : il ne poursuit qu'un but : la vengeance !

Les républicains, les honnêtes gens ont répondu et répondront par le mépris !

LOUIS BONNET

## MENSONGE, IMPUDENCE

La trinité néfaste comprend combien son impopularité est grande parmi les populations !

Il ne lui suffit pas de racoler, tous les aigris, tous les déchets des vieux partis, elle foule aux pieds les derniers scrupules, si tant il est vrai qu'elle en eut jamais !

Sénateurs et députés renégats font circuler le bruit que le député Munin-Bourdin est le candidat officiel à l'élection au Conseil général dans le canton de Castelnau !

C'est un mensonge ! c'est une impudence !!

Il n'y a de candidats agréables au gouvernement que ceux-là qui sont présentés par les comités radicaux.

Il n'y en a pas d'autres, car le gouvernement sait trop, combien sont peu dignes de confiance les faux bonshommes qui ont trahi tous les partis pour assouvir des appétits, des rancunes et des haines.

Nous mettons au défi le sénateur Béal-Panama et son candidat de prouver la véracité du bruit colporté.

LOUIS BONNET.

## Licenciement

Par suite de l'épidémie de fièvre scarlatine qui sévit parmi les élèves du lycée Gambetta, ceux-ci ont été licenciés dimanche.

## Retour de la musique du 7<sup>e</sup>

Dimanche à midi la musique du 7<sup>e</sup> est rentrée à Cahors.

C'est sur les pressantes démarches de M. le docteur Darquier, le dévoué maire de notre ville, que cette mesure a été prise.

Il faut espérer que bientôt le régiment sera également de retour dans notre ville qui subit du fait de cette absence, un réel préjudice.

## L'Orphéon de Cahors

Ainsi qu'un télégramme l'annonçait dimanche soir, nos excellents orphéonistes ont remporté un vrai triomphe au concours orphéonique de Figeac :

1<sup>er</sup> prix de lecture à vue.

1<sup>er</sup> prix d'exécution.

1<sup>er</sup> prix d'honneur et prime de 400 fr.

Un pareil succès ne pouvait laisser indifférents les Cadurciens qui lundi soir attendaient nombreux l'arrivée des lauréats.

L'Avenir Cadurcien, la dévouée société musicale, se rendit à la gare rejoindre ses camarades de l'Orphéon qui aux sons d'un entraînant pas redoublé se sont rendus devant l'Hôtel-de-Ville où une foule sympathique leur a fait un chaleureux accueil.

Après que l'Avenir Cadurcien eut fait entendre la Marseillaise, aux applaudissements de la foule, les orphéonistes ont été reçus dans la salle du Conseil municipal par M. Carlin, 1<sup>er</sup> adjoint, qui leur a adressé au nom de la municipalité de vives félicitations pour les brillants succès obtenus.

Des rafraichissements ont été ensuite servis, puis nos orphéonistes sont rentrés chez eux prendre un repos bien mérité.

A notre tour, nous adressons aux excellents chanteurs et à leur distingué directeur M. Barreau, nos plus vives félicitations.

## Avion Cadurcien

La Société nautique donnera le dimanche 14 juillet de grandes fêtes nautiques.

Ceux qui voudront participer aux divers jeux, sont priés de se faire inscrire sans tarder au secrétariat de la Mairie.

## Droits de place

Il sera procédé, le vendredi 26 juillet 1907, à deux heures du soir, dans la salle des actes publiques de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la mise en ferme des droits de place et de stationnement à percevoir sur les places, marchés et autres lieux de la ville de Cahors.

L'effet de l'adjudication commencera le 1<sup>er</sup> août 1907 pour prendre fin le 31 juillet 1911.

La mise à prix est fixée, pour chaque année de bail, à 12.000 francs en sus des charges.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire, trois jours avant, sur le tableau des candidats, auront été déclarés admissibles par l'autorité municipale.

Ni ne pourra prendre part à l'adjudication s'il n'est français ou naturalisé français.

Aucune femme ne sera admise à concourir.

Les concurrents seront tenus de verser préalablement dans la caisse du Trésorier Payeur général, à titre de cautionnement provisoire, une somme de mille francs ; ils justifieront de ce versement au moyen d'un récépissé qu'ils devront déposer lors de leur inscription sur le tableau des candidats.

Le cautionnement définitif qui sera égal à deux mensualités, devra être complété dans les trois jours qui suivront l'adjudication.

Le cahier des charges et le tarif des droits à percevoir sont déposés au secrétariat de la mairie où on peut en prendre connaissance.

## Le maire de Cahors,

Officier d'Académie,

D<sup>r</sup> Pierre DARQUIER.

## Les Prévoyants de l'Avenir

Société civile de retraites

Situation au 30 Juin 1907

Capital..... 67.463.410 fr.

Sociétaires existants 562.903

Sections (France et Colonies)..... 2.177

Somme payée aux

rentiers..... 5.514.015

## Transport de justice

MM. Villotte, procureur de la République ; Fournier, juge d'instruction et Mégès, commis-greffier, se sont rendus à Puy-l'Evêque où, avec l'aide de M. le docteur Rouma, ils ont instruit une affaire qui leur avait été dénoncée.

De l'enquête préliminaire à laquelle

ils se sont livrés, il résulterait que le nommé Oscar Labarthe, 30 ans, négociant à Puy-l'Evêque, aurait, dans un accès de jalousie, vitriolé son épouse, Augusta Bédoué, âgée de 27 ans.

La figure et le cou de la femme Labarthe sont affreusement brûlés ; les yeux seuls, qu'elle a protégés avec ses bras, sont préservés.

L'enquête se poursuit.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 8 juillet, 2 h. s.

### Aérostation

Le dirigeable « Patrie » a fait dans la matinée au dessus de Paris, d'heureuses expériences.

### En Italie

Une dépêche de Cagliari signale l'arrivée en Sardaigne de renforts de troupes pour assurer le calme malgré les grévistes.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 9 juillet, 1 h. 34 s.

## Le successeur de M. Sarraut

M. Clemenceau n'a pris encore aucune décision relativement à la succession de M. Sarraut. Parmi les personnalités devant succéder à M. Sarraut, on cite MM. Dron, Maujan, Rabier, Jeanne-ney et Rajon.

## Conseil des ministres

Les ministres n'ont pas tenu de Conseil aujourd'hui ; ils se réuniront jeudi à l'Élysée.

## Clôture de la session parlementaire

On confirme que le gouvernement veut clôturer la session parlementaire samedi.

AGENCE FOURNIER.

## Arrondissement de Cahors

### Luzech

Accident d'automobile. — Encore un accident d'automobile au fameux tournant du chemin de grande communication n° 9 dans la traverse de Luzech en face la maison Desprats.

Lundi soir, vers 7 heures 1/2, M. Tropineau, de Limoges, en visite chez un ami, s'était rendu à la gare de Luzech, à l'arrivée du train de Cahors, pour prendre la nièce de M. Lutz, directeur de l'usine à gaz carbonique. Il avait pris dans sa voiture Mme Lutz et ses deux enfants.

Au retour, le conducteur ayant, à cause d'une trop grande vitesse, mal pris la direction, au point dangereux signalé pourtant par deux poteaux du Touring-Club, alla butter violemment contre le parapet du canal et heureusement arrêtait net après quelques mètres de course.

La violence du choc avait projeté sur le sol Mme Lutz qui se relevait sans aucun mal. Les autres voyageurs étaient indemnes. Tout le monde avait eu seulement grand peur, mais ils l'avaient échappé belle !

La voiture, dont plusieurs parties essentielles sont faussées, nécessitera des réparations sérieuses.

Nous avons signalé à plusieurs reprises et notamment au mois d'avril dernier, les dangers courus par les touristes dans la traverse de notre ville. Il est nécessaire de prévenir des catastrophes irréparables en modifiant les abords de la route aux endroits dangereux.

L'administration s'est enfin décidée à employer les fonds mis à sa disposition à cet effet. Les travaux ont été adjugés dimanche.

Espérons que l'entrepreneur ne lésinera pas et qu'il activera le plus possible les réparations.

## Arrondissement de Figeac

## LES FÊTES DE FIGEAC

C'est au milieu d'une cohue invraisemblable que nous arrivâmes samedi soir à Figeac, où débarquâmes de tous les points de la région, visiteurs, invités, membres des sociétés chorales et musicales, des vétérans des armées de terre et de mer pour assister ou prendre part aux fêtes du 7 juillet.

Le trajet, malgré que les compartiments des wagons fussent au complet, parut court, tant il y avait de la gaité parmi tous, surtout parmi les excellents orphéonistes de Cahors.

Certes, non, ils n'engendrent pas la mélancolie, et c'était plaisir que d'entendre de tous les wagons éclats de rire et bravos.

A 10 heures seulement, nous pûmes

sortir de la gare et entrer dans Figeac en pleine réjouissance.

Une retraite aux flambeaux suivie par des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants portant des lamions parcourut les rues brillamment illuminées.

Les fanfares qui sont arrivées pour le concours mu-sical font entendre des pas redoublés, ce pendant que les orphéons entonnent un chœur.

Bien tard dans la nuit, c'est un tapage assourdissant, qui ne cesse que quelques heures pour reprendre à la pointe du jour.

Et toute la journée les rues de Figeac résonnent du bruit des fanfares, qui se rendent au concours ou qui en reviennent.

L'animation est inouïe, dès 10 heures du matin devant la gare, où le service d'ordre est assuré par les gendarmes.

Dans la cour de la gare les sociétés de vétérans, drapeaux déployés attendent l'arrivée des autorités.

Sur le quai de la gare, MM. Boissonnade, sous-préfet de Figeac, Bécays, Malvy, députés, Pezet, maire, viennent recevoir M. le Préfet du Lot.

Dès l'arrivée du train, les salutations et les présentations faites, M. le Préfet, accompagné de MM. Colombié, Laburthe, conseillers de préfecture, et Brugère, chef de cabinet, prend place dans le landau du sous-préfet.

Les clairons et les tambours des sociétés de vétérans sonnent et battent aux champs, puis, font entendre le salut au drapeau.

Les autorités se rendent à la sous-préfecture, et à la mairie, où le Préfet est reçu par la municipalité et le Conseil municipal de Figeac.

Le cortège se rend ensuite à l'hospice mais midi approche : l'on se rend au banquet qui a lieu sous la halle, admirablement décorée.

Tables immenses sont dressées au tour desquelles prennent place 500 convives.

A la table d'honneur sont assis : MM. Chapron, préfet du Lot, Pezet, maire, Cocula, sénateur, Bécays, Malvy, députés, Boissonnade, sous-préfet de Figeac, Chabbert, sous-préfet de Gourdon, Laburthe, Colombié, conseillers de préfecture, Darquier, maire de Cahors, Pauliac, Loubet, Talou, Boyer, Peyrichou, Larnaudie, Murat, Longpuech, conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement républicains de l'arrondissement de Figeac, Fel, maire de Maurs, Coleslant, directeur du Journal du Lot, et un grand nombre de personnalités politiques du département, Brugère, chef de cabinet du préfet du Lot, Carrayrou, chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne.

La presse était représentée par la Dépêche, la France, la Petite Gironde et le Journal du Lot.

Le dîner servi par l'hôtel Fabrègue est bien composé : chacun y fait honneur.

Au dessert, des discours très éloquentes et vivement applaudis sont prononcés par MM. le Préfet du Lot, Pezet, maire de Figeac, Bécays, député, Malvy, député, Cocula, sénateur, Talou, conseiller général, Darquier, maire de Cahors, Pauliac, président du conseil général.

Nous ne publions pas aujourd'hui les discours qui furent prononcés ; ce sera pour dimanche, car cette partie de la fête qui est toute la partie politique méritait d'être connue en son entier.

Nos populations tiendront à connaître les déclarations nettes qui furent faites par les divers orateurs contre la politique de réaction, de louches combinaisons que les Béal, Rey et Bourdin tentent d'imposer dans le département.

Tous doivent savoir ce que nos amis de Figeac et de Gourdon pensent des renégats, des traitres, des malfaiteurs de la politique et des rescapés de la cour d'assises.

### L'inauguration du Monument

Le banquet prit fin à 3 heures.

La foule enthousiasmée par les belles paroles qu'elle venait d'entendre se rendit sur la place de la Raison où va avoir lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts en 1870-71.

Sur une estrade dressée face le monument prennent place les membres du Comité du monument et les autorités.

Mais le signal est donné : Clairons et tambours sonnent et battent aux champs ; le voile qui recouvre le monument est enlevé, la musique joue la Marseillaise.

La foule immense qui se presse sur la place de la Raison, applaudit longuement. Le spectacle est impressionnant.

Puis un silence relatif s'établit ; M. du Pouget, président de la société des Combattants de 1870-71, en un excellent discours fait la remise à la ville de Figeac du monument, au milieu des vives acclamations de la foule.

### DISCOURS DE M. DU POUJET

Mesdames, Messieurs, Président de la Société des Combattants de 1870-71 de l'arrondissement, j'ai l'honneur et le devoir de remettre à M. le Maire de Figeac le monument élevé à la mémoire de nos camarades morts pendant l'année terrible.

Année terrible en effet que celle où la France, envahie par des armées nombreuses, longuement et savamment préparées, n'avait à leur opposer qu'une poignée de braves qui, s'ils n'ont pu vaincre, ont su du moins arracher des cris d'admiration à leurs vainqueurs.

Après les premières défaites et à l'appel de la Patrie, ses enfants coururent se ranger sous son drapeau, espérant lui faire de leurs poitrines un rempart contre l'invasisseur. Que pouvait leur courage et leur dévouement contre un ennemi si supérieur en nombre ?

Les ai-vus mal armés, marchant les pieds nus sur la neige, succombant de misère, de fatigue et de faim. On lisait dans leurs yeux un sombre désespoir de ne pouvoir par leur mort sauver leur pays, mais ils marchaient ayant pour guide l'honneur et le devoir.

Nous n'avons pas cru qu'un *oeuvr* éternel, daté par ces martyrs du patriotisme et aussitôt après la formation de notre Société, nous avons résolu de leur élever un monument, qui grâce au talent de M. Seyssé, l'éminent artiste qui l'a exécuté, est un des plus beaux qui aient été érigés en France.

Notre tâche a été bien facilitée par M. Anglade, riche industriel, dont l'impérisable générosité ne connaît plus de bornes, lorsqu'il s'agit de venir en aide à l'exécution d'une noble pensée. Qu'il veuille bien accepter nos chaleureux remerciements.

Nous avons demandé que le mobile placé dans le groupe rappelât autant que possible, les traits de M. Delpech, mort à Ligny, frère de notre sympathique camarade et ami si aimé et si estimé de tous ceux qui le connaissent.

Nous avons voulu enfin que l'œuvre fut couronnée par le capitaine Anglade, que le général Ambert compare à si juste titre, au chevalier d'Assas. Il préfère à une vie qui s'offrirait à lui pleine de promesses et séductions, une mort affreux qu'il crut, utile à sa Patrie. Dans son ordre du jour du 6 avril 1902, au sujet de la décoration du drapeau, le colonel d'Eu, commandant le 2<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs algériens s'exprime ainsi : « Cependant les phalanges ennemies s'accroissent sans cesse et se poussent l'une l'autre telle une mer montante dont les vagues succèdent aux vagues et battent le rivage sans trêve ni repos. Le lieutenant colonel » Colonel aujourd'hui général de division du cadre de réserve à Mostaganem, est blessé. Le colonel Suzzoni » est tué. Le capitaine Anglade, isolé » avec une poignée d'hommes au milieu » des Allemands tue de sa propre main » un major Bavarois qui lui crie de se » rendre, puis il meurt, percé de coups, » ainsi que tous ceux qui l'accompa- » gnent, 15 officiers, 800 sous-officiers » caporaux et tirailleurs gisent inertes, » cadavres sanglants, sur le terrain de » la lutte. Les blessés sont plus nom- » breux encore. Le régiment est ané- » anti, mais le drapeau reste debout, » intact et superbe ; il flotte fier et » glorieux parmi les morts et les mou- » rants. Il faut le sauver. Sa garde est » la inébranlable, au milieu de cette » horrible tourmente de fer et de feu, » elle ignore la peur et fait fi du danger. » Le sergent Abdelkader-Ben Dekkik » emporte enfin l'emblème aux trois » couleurs, accompagné de quelques » héros ».

Oui, le capitaine Anglade, fils d'un artisan de Figeac, incarne bien, par son geste héroïque, le type du vrai soldat français, auquel importe peu les privations, la misère, les souffrances, auquel il importe peu qu'il tombe d'une ballo- nette au cœur, ou d'une balle au front, pourvu que le Drapeau flotte toujours vainqueur et fasse dans la mêlée claque- rierement nos trois couleurs d'azur, de neige et de sang.

J'ai l'honneur, M. le Maire, de vous remettre ce monument qui attestera aux générations futures que si victimes de la fatalité, leurs devanciers n'ont pu vaincre, ils ont su glorieusement mourir. Votre patriotisme, le zèle constant que vous apportez à gérer les intérêts de la ville, me sont de sûrs garants que vous veillerez avec un soin jaloux à son entretien et à sa conservation.

Pour nous, mes chers camarades, qui avons rendu à nos frères morts l'hommage qui leur était dû, notre tâche est terminée.

Si cependant la Patrie courrait de nouveaux dangers et que nos bras affaiblis par l'âge ne puissent la défendre, élevant nos cœurs, nous dirions : France bien aimée, noble et chère Patrie, nous avons en l'honneur de verser pour toi notre sang, aujourd'hui, suprême sacrifice, nous te donnons plus que notre vie, nous te donnons nos enfants et dans notre dernier souffle nous murmurerons encore : Vive la France !

M. Pezet, maire, prend la parole :

DISCOURS DE M. PEZET, MAIRE DE FIGEAC

Messieurs, La ville de Figeac prend possession du monument élevé à la mémoire des enfants de l'arrondissement morts pour la Patrie en 1870-71.

Pieusement nous conserverons ce dépôt car il rappelle nos défaites, nos désespérances, il marque le devoir et peut ainsi préparer un avenir meilleur. Cette guerre funeste que subissait la France, seule dans l'isolement où la tenait le reste du monde contre un peuple fort, depuis longtemps préparé, cette guerre, lui réservait les plus cruelles destinées.

Après les succès éphémères du début, les désastres succédaient à des désastres ; malgré le courage héroïque de nos soldats, le sol de la Patrie était souillé, envahi. Nos armées mal vêtues, mal commandées luttèrent avec l'acharnement du désespoir, mais il fallut succomber sous le nombre.

Alors, la voix puissante de Gambetta fut entendue du pays tout entier et du nord au midi se releva brusquement cette vieille énergie nationale ; elle devait sauver la France du déshonneur.

Nos héros du passé ceux de la vieille monarchie, de la Révolution, de l'Empire ceux dont les existences payèrent la grandeur et l'unité nationales, ces âmes dont la fusion devait donner naissance à l'âme française, ces âmes revinrent à la vie pour réchauffer le cœur des hommes de 70 qui surent, comme leurs ancêtres, poursuivre même rêve, s'oublier pour le salut de la Patrie.

Ils ont écrit de leur sang une sombre page de notre histoire, mais ils ont

démontré une fois de plus que la Patrie n'est pas irréelle puisque des milliers et des milliers d'hommes qui valaient certes les hommes d'aujourd'hui n'ont pas hésité à s'imposer le plus grand et le plus noble des sacrifices pour sauvegarder l'intégrité de la France et lui conserver son honneur.

Ils étaient de ceux-là, nos braves enfants du haut Quercy Aux armées du Rhin, sur la Loire, dans le Nord, partout où la France blessée, meurtrie, avait besoin d'aide et de secours. Ils étaient de ceux-là toujours face à l'ennemi, luttant sans défaillance, ne succombant que sous le nombre.

Eux aussi étaient des soldats de France, ils connaissaient leur devoir, ils voulaient l'accomplir.

Nombreaux alors furent les victimes nombreuses les actes d'héroïsme, et si le capitaine Anglade par son geste noble et fier s'est ouvert à jamais les portes de l'histoire, il y pénétra escorté et suivi par ses compatriotes dont la fin obscure n'est pas moins glorieuse, puisqu'ils sont morts comme lui pour défendre la France envahie.

Ce sont ces hommes dont nous honorons aujourd'hui la mémoire ; leur souvenir malgré 37 ans écoulés est encore vivant dans nos cœurs, mais nous voudrions qu'il fut impérissable. Puisse ce monument dire aux générations de l'avenir ce que furent les enfants du Haut-Quercy à cette heure tragique où palpitait la France.

On ne saurait en effet jamais trop développer le culte du sacrifice et de l'abnégation militaire dans le cœur de ces jeunes qui auront un jour mission de défendre le pays.

Loin de nous la pensée de faire naître dans leur esprit des idées d'avenir, des idées de conquêtes, mais il faut tremper leur courage aux exemples du passé, il faut réveiller leur énergie, il faut qu'ils soient dignes de la France.

Qu'ils sachent combien est grande la patrie léguée par les ancêtres, qu'ils connaissent leurs efforts pour le triomphe des idées de liberté, de justice et d'égalité, qu'ils sachent enfin que chaque tressaillement de la France a été ressenti par l'humanité toute entière.

Et c'est ce passé de gloires et de revers, de grandeurs et de misères, c'est cette histoire de France qui est aussi l'histoire du monde que quelques révé- reurs essaient de faire disparaître sous le couvert d'idées généreuses qui cachent peut-être la faiblesse et la timidité.

Mais leurs tentatives seront vaines, déjà ces utopistes ont reçu une leçon de l'étranger.

Nos vieilles armées révolutionnaires, celles qui surgissaient du sol de la France pour sauver la Patrie en danger, ces armées de soldats improvisés qui s'en allaient par le monde semant les idées d'indépendance, tous ces apôtres glorieux de la liberté et de la fraternité des peuples, portaient dans le cœur d'abord, l'amour de la Patrie.

Pour eux l'amour de l'humanité n'excluait pas l'amour de la France, il n'en était qu'une extension plus grande, un rayonnement plus pur. Alors patriote voulait dire républicain.

Conservons à ce mot patriote sa signification révolutionnaire, puisqu'aujourd'hui nous sommes tous appelés à défendre le pays, puisque l'armée est nationale et que la Nation c'est la République.

Imitons nos aînés de la Révolution, nos conceptions ne seront jamais plus généreuses.

Mais si nous faisons sacré le soulèvement de tout un peuple pour repousser l'invasisseur, si nous souhitions que l'idée de Patrie soit toujours pieusement entretenue dans nos âmes, méfions-nous de ce patriotisme qui se complait en des manifestations tumultueuses et qui se mêle aux querelles des partis.

La France plane au-dessus des dissensions politiques, elle n'est l'appanage de personne, elle appartient à tous les Français qui ont du cœur.

Vous, anciens combattants, qui avez voulu vous souvenir, c'est l'exemple du vrai patriotisme, du patriotisme silencieux, et recueilli que vous laissez aux générations futures : cet exemple sera

Combattants de 1870-1871 qui, dans cette circonstance a fait preuve du plus grand dévouement.

Je tiens aussi à remercier bien chaleureusement le statuaire mon ami M. Seysès et son distingué collaborateur M. Thiers qui ont doté la Ville de Figéac d'une de ses plus belles œuvres. C'est en immortalisant par le bronze et par le marbre ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie qu'on suscite les dévouements, qu'on montre aux enfants les exemples que le cas échéant ils pourraient avoir à suivre, et qu'on élève l'âme de la jeunesse à la hauteur de ses devoirs, et de ce que la France peut attendre d'eux.

Mais, ce monument aura un autre résultat. Aux étrangers qui viendront visiter Figéac, il sera le témoignage que pendant cette affreuse guerre de 1870, notre Arrondissement a su tenir son rang et que s'il le fallait la France pourrait encore compter sur lui.

Merci donc aux initiateurs de ce Monument, merci mes chers compatriotes : A vous de cœur.

De vifs braves éclatent. La cérémonie est terminée mais la foule reste longtemps encore pour admirer le monument, c'est un vrai chef-d'œuvre d'art qui fait honneur au sculpteur, à l'architecte qui a dirigé les travaux, à l'érection du socle et au fondeur.

Le bronze représente le capitaine Anglade, du 2<sup>e</sup> tirailleurs algériens, notre compatriote entouré de trois soldats, un artilleur, un turco et un mobile. L'ensemble est d'un effet saisissant et fait l'admiration de tous.

Le bas-relief inerusté sur la paroi de face, représente une épisode de la bataille de Froeschwiller, où le 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens se signala par l'abnégation de tous ses enfants, leur mépris de la mort, leur ténacité sous le feu, leur audace dans la charge. « Ce sont des démons ! » criaient ce jour-là les Allemands affolés et terrifiés par ces hommes noirs, couverts de sang et de poudre, qui les chargeaient avec fureur.

La fête de nuit. La pluie, malheureusement a gâté un peu cette partie de la fête, néanmoins, le feu d'artifice a pu être tiré à la grande joie de la foule énorme qui se pressait. A 9 heures, la distribution des récompenses groupa toutes les Sociétés.

Puis après une bataille de confettis acharnée, un bal public eut lieu qui dura, malgré le temps, fort tard dans la nuit.

La fatigue eut seule raison des nombreux danseurs qui enfin se retirèrent pour aller prendre un repos bien mérité.

Le Concours musical. Dans la matinée, le concours choral et instrumental obtint un vif succès ; notons que l'Orphéon de Cahors fut très remarqué.

Du reste les récompenses obtenues le prouvent surabondamment.

Voici le palmarès du Concours :

RÉSULTATS DU CONCOURS

ORPHEONS

Lecture à vue

Division supérieure

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Orphéon de Cahors.

1<sup>re</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Sainte-Cécile de Montauban.

1<sup>re</sup> Division, 2<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Les Cigaliers Toulousains.

2<sup>e</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil : Union orphéonique de Villeneuve.

2<sup>e</sup> Division, 2<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> prix à l'unanimité. Médaille de vermeil, grand module : Union orphéonique de Dèzeville.

2<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : Union orphéonique de Toulouse.

3<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : Avenir de Lézignan.

3<sup>e</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

Groupe A

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Chorale de la Croix-de-Pierre.

Groupe B

1<sup>er</sup> prix unanimité, félicitations du Jury. Médaille de vermeil, grand module : Chorale de Croix-Daurade.

2<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : Union orphéonique de Dèzeville.

3<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : Avenir de Lézignan.

3<sup>e</sup> Division, 3<sup>e</sup> Section

Groupe A

1<sup>er</sup> prix à l'unanimité. Médaille de vermeil, grand module : Chorale de la Croix-de-Pierre.

Groupe B

1<sup>er</sup> prix ascendant à l'unanimité. Médaille de vermeil, grand module : Chorale de Croix-Daurade.

1<sup>er</sup> prix. Félicitations du Jury. Médaille de vermeil : Union Albigeoise.

3<sup>e</sup> Division, 2<sup>e</sup> Section

Groupe A

2<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Chorale Septfontoise.

Groupe B

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Chorale municipale de Rodez.

3<sup>e</sup> Division, 3<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Cadets de Rouergue.

Concours d'honneur

Division supérieure

1<sup>er</sup> prix. 400 fr. en espèces. Couronne de vermeil : Orphéon de Cahors.

1<sup>re</sup> Division, toutes Sections

1<sup>er</sup> prix, 300 fr. Couronne de vermeil : Les Cigaliers Toulousains.

2<sup>e</sup> prix, à l'unanimité. Vase de Sèvres offert par M. le Président de la République. Palme de vermeil.

2<sup>e</sup> Division, toutes Sections

1<sup>er</sup> prix, ex-æquo, 250 fr. Couronné de vermeil : Union orphéonique de Villeneuve-sur-Lot.

1<sup>er</sup> prix, ex-æquo. Union orphéonique de Dèzeville.

2<sup>e</sup> prix. Palme de vermeil : Union orphéonique de Toulouse.

3<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : L'Avenir de Lézignan.

3<sup>e</sup> Division, toutes Sections

1<sup>er</sup> prix, 200 fr. Couronne de vermeil : Chorale de Croix-Daurade.

2<sup>e</sup> prix, ex-æquo, Palme de vermeil : Chorale Septfontoise, Chorale de la Croix-de-Pierre, Chorale municipale de Rodez.

3<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : L'Union Albigeoise.

4<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : Les Cadets de Rouergue.

HARMONIES

Lecture à vue

3<sup>e</sup> Division, 2<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> prix à l'unanimité, Médaille de vermeil, grand module : Union philharmonique de Sarlat.

3<sup>e</sup> Division, 3<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> prix, ex-æquo. Médaille de vermeil, grand module : Harmonie Aubinoise, Sainte-Cécile de Villefranche.

Division de classement

Médaille de vermeil, grand module : Harmonie de Viviez, classée en 3<sup>e</sup> Division, 3<sup>e</sup> Section.

Médaille de vermeil : Harmonie Jeanne d'Arc, de Rodez, en 3<sup>e</sup> Division, 2<sup>e</sup> Section.

Honneur

1<sup>er</sup> Division, toutes Sections

1<sup>er</sup> prix. 200 fr. Couronne de vermeil, Plaque offerte par M. le Préfet de Lot : Union philharmonique de Sarlat.

2<sup>e</sup> prix. Palme de vermeil : Harmonie Aubinoise.

3<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil, Sainte-Cécile de Villefranche.

Division de classement

1<sup>er</sup> prix. Palme de vermeil : Harmonie Jeanne d'Arc, de Rodez.

2<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : Société musicale de Viviez.

FANFARES

Lecture à vue

3<sup>e</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Union musicale de St-Céré.

3<sup>e</sup> Division, 2<sup>e</sup> Section

2<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : Société de la Vieille-Montagne.

3<sup>e</sup> Division, 3<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module : Avenir Mussidanais.

Exécution

3<sup>e</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

1<sup>er</sup> prix, avec mention particulière au piston solo. Médaille de vermeil, grand module : Union musicale de St-Céré.

3<sup>e</sup> Division, 2<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module, à titre d'encouragement : Les Enfants de la Vieille-Montagne.

3<sup>e</sup> Division, 3<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. Médaille de vermeil, grand module, à titre d'encouragement : Avenir Mussidanais.

Honneur

3<sup>e</sup> Division, toutes sections réunies

1<sup>er</sup> prix, 200 fr. Couronne de vermeil, 1<sup>re</sup> estampe offerte par M. le ministre de la Guerre : Avenir Mussidanais.

2<sup>e</sup> prix. Palme de vermeil. 2 estampes offertes par M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts : Union musicale de St-Céré.

3<sup>e</sup> prix. Médaille de vermeil : Les Enfants de la Vieille-Montagne de Boisse-Penhot.

ESTUDIANTINAS

Exécution

Division de classement

1<sup>er</sup> prix à l'unanimité. Médaille de vermeil, grand module : L'Estudiantina Ruthénoise de Rodez, classée en 3<sup>e</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section.

Honneur

1<sup>er</sup> prix. 50 fr. Palme de vermeil : L'Estudiantina Ruthénoise de Rodez.

TROMPES DE CHASSE

Concours d'exécution

2<sup>e</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

1<sup>er</sup> prix à l'unanimité. Médaille de vermeil, grand module : Les Sonneurs Ruthénois de Rodez.

Concours d'honneur

2<sup>e</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. 50 fr. Palme de vermeil : Les Sonneurs Ruthénois de Rodez.

TAMBOURS ET CLAIRONS

Exécution

1<sup>re</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

1<sup>er</sup> prix à l'unanimité. Félicitations du Jury et diplôme de direction à M. Teysède, directeur. Médaille de vermeil, grand module : Les Touristes de Brive.

Honneur

1<sup>re</sup> Division, 1<sup>re</sup> Section

1<sup>er</sup> prix. 50 fr. Palme de vermeil : Les Touristes de Brive.

La fête de lundi a été fort contrariée par le mauvais temps ; ce fut bien regrettable, car elle s'annonçait très belle et très gaie.

L'animation fut grande quand même durant toute la journée et toute la soirée.

En terminant nous adressons de vives félicitations aux organisateurs de ces belles fêtes et de bien sincères remerciements pour l'aimable accueil qu'ils ont fait aux étrangers.

L. B.

Carayac

Culture du tabac. — Les planteurs de la commune de Carayac sont avisés que l'inventaire des plantations commençant le 15 juillet, ils doivent régler leurs plantations en temps utile et se rendre sur le terrain pour assister aux vérifications de culture des employés.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Certificat d'études. — Jeudi dernier a eu lieu, à Gourdon, l'examen du certificat d'études.

Ont été définitivement reçus :

Garçons : Auricoste Roger, Courtiol Eloi, Delmas Joseph, Dalet Camille, Dumon Henri, Hamel Georges, Lacombe Alfred, Lompech Marcel, Maury Fernand, Passerieu Louis, Coldefy Lucien, de l'école de Gourdon.

Cambon André, de l'école de Lafontade.

Sarrut Adrien, id. Costeraste Pramil Lucien, id. Prouilhac Jardel J.-B., id. St-Romain Courounet Firmin, de l'école d'Anglars-Notzac.

David Arthur, de l'école d'Anglars-Notzac.

Loubié Paul, de l'école de Payrignac.

Malbec Louis, id. Lasfargues V., id. Souillaquet Vayssières Jean-Baptiste de l'école de St-Cirq-bel-Abbre.

Bach Léopold, de l'école de St-Clair.

Cassan, Jifin, id. Deviers Pierre, id. Faurie Antonin, id. Farganel Alain, de l'école de St-Projet.

Constant Paul, id. Auzié Eloi, id. Rouffilhac Villard Julien, id. Mauret François, id. Payrac.

Filles : David Henriette, Denis Irma, Glénadel Marie-Louise, Griffoul Marie, Pradère-Coudère Jeanne, Salvaos Marie, Jauvion Albanie, Salvat Pauline, Souleillou Ida, Valadié Marie-Jeanne de l'école de Gourdon.

Laborie Marie, de l'école de St-Romain.

Vargues Elisa, id. Castanet Rachel, id. Costeraste Gouloumés Valentine, id. Le Vigan.

Hébray Adrienne, id. Rossignol Delphine, id. Villars Marie-Yvonne, id. Fajoles Laure, id. St-Projet.

Bouyxou Lucie, id. St-Clair.

Grangié Marie-Julia, id. Tardieu Juliette, id. Angl.-Notzac Lacombe Henriette, id.

Etat civil du 15 au 30 juin 1907. — Naissances ; Bennet Jeanne-Emilie, à Lafontade.

Mariages : Peyrègne Dominique, s. p. 55 ans, à Gourdon, et Blanc Marie épicière, 30 ans, de Gourdon.

Décès : Lamouroux Etienne, s. p., 75 ans, au Verdier Bas. — Gouygon Jeanne, 10 ans (hospice) — Toussaint Antoine, s. p., 54 ans, (hospice). — Saless Marie, s. p. 84 ans (hospice). — Pouzalgues Gilbert, 16 ans, rue Pommeche. — Planché Anne, s. p. 80 ans, veuve Bouygues, à Cauzenille.

Milnac

La foire du 5 juillet. — Belle foire, marchés bien approvisionnés ; nombreuses affaires traitées ; les cours sont sensiblement les mêmes qu'à la dernière foire de Gourdon.

Les bœufs de boucherie se vendaient de 34 à 36 fr. les 50 kilos ; les moutons gras, de 34 à 38 fr. les 50 kilos, poids vif.

Les bœufs d'attelage, de 450 à 800 fr. ; les bouvillons, de 300 à 450 fr. la paire ; les agneaux, de 18 à 26 fr. la pièce suivant grosseur.

La volaille vieille a valu 80 centimes, les poulets de grain, de 90 c., à 1 fr., le demi-kilo ; les œufs, 70 c. la douzaine ; les oisons, de 5 fr. 50 à 8 fr. la paire.

Entre temps, nos paysans s'entre-tiennent des prochaines élections au Conseil général. Dans tous les groupes, il n'est question que du docteur Fontanilles. Le mouvement est général en faveur de cette candidature nettement républicaine.

L'hypothèse d'un concurrent réactionnaire n'est même pas envisagée ; l'opinion est faite. Le docteur Fontanilles est assuré d'un magnifique succès.

Gramat

Contrebandier incorrigible. — La gendarmerie de Gramat a mis encore une fois en arrestation le nommé Bouysé, contrebandier incorrigible.

Bouysé, trouvé porteur de nombreux paquets d'allumettes de contrebande, a été transféré à Gourdon.

Souillac

Vol de farine. — Dans la journée de samedi, le parquet de Gourdon s'est transporté à Souillac, pour enquêter au sujet d'un vol importants commis au préjudice de M. Malvy. A la suite de cette enquête, la gendarmerie de Souillac a procédé à l'arrestation de deux individus habitant notre ville depuis quelque temps.

Les inculpés qui ont fait des aveux ont été transférés à la prison de Gourdon dans la matinée dimanche.

Au dernier moment on nous annonce une nouvelle arrestation d'un commerçant, accusé comme indicateur et récepteur.

Foire du 4 juillet. — Voici les cours qui ont été pratiqués :

Halle aux grains. — Blé de 19 fr. à 19 fr. 50 ; seigle, de 13 fr. 50 à 14 fr. ; avoine, de 10 fr. 50 à 11 fr. ; maïs, de 16 fr. à 16 fr. 50 ; pommes de terre, de 5 fr. 50 à 6 fr. ; noix de 18 fr. 50 à 19 fr. 50, le tout l'hectolitre.

Place du Marché. — Poules de 5 fr. 50 à 6 fr. 75 la paire ; poulets de grain, de 90 centimes à 1 fr., le demi-kilo ; pigeons, de 1 fr. 50 à 2 fr. la paire ; dindes, 75 centimes le demi kilo ; canards, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 la paire ; chevreaux, de 4 à 5 fr. la pièce ; petits poussins, de 25 à 30 centimes la pièce ; oisons, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 ; canetons, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le tout la pièce et selon la grosseur ; les œufs, de 70 à 75 centimes la douzaine.

Jardinage. — Petits pois, de 25 à 30 centimes le kilo ; carottes, navets, radis, poireaux, 5 centimes le paquet ; choux, de 10 à 20 centimes la pièce ; asperges, de 50 à 60 centimes la botte ; salades, 30 centimes la douzaine ; pommes de terre nouvelles, de 15 à 20 centimes le kilo.

Foirail aux bœufs. — Gros bœufs de travail, de 850 à 1.050 fr. ; bœufs ordinaires, de 700 à 800 fr. ; bouvillons, de 500 à 650 fr. ; veaux de 300 à 400 fr., le tout la paire ; bœufs gras, de 36 à 38 fr. ; veaux gras, de 41 à 43 fr., le tout les 50 kilos.

Foirail aux moutons. — Brebis de 26 à 34 fr. ; les agneaux d'élevage, de 18 à 26 fr. ; agnelets, de 8 à 12 fr., le tout la pièce et selon la grosseur ; moutons gras, première qualité, de 44 à 46 fr. ; deuxième qualité, de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Foirail aux porcs. — Nourrains, de 40 à 70 fr. ; porcelets, de 23 à 32 fr., le tout la pièce et selon la grosseur.

Les pêcheurs à la ligne. — Les personnes qui désirent faire partie de la Société des pêcheurs à la ligne de Souillac, sont prévenues qu'elles peuvent s'inscrire sur la liste qui est déposée chez M. Bergerol, receveur-buraliste, route Nationale, à Souillac, où elles pourront prendre connaissance des principaux articles des statuts extraits des statuts de sociétés déjà établies.

Lachapelle-Auzac

Accident. — M. Delsol, propriétaire au Chabournat, était occupé à couper du bois lorsque un faux coup de hache lui brisa le majeur de la main gauche.

Le docteur Rebière, appelé en toute hâte, dut faire l'amputation de ce doigt.

Saint-Sozy

Accident. — M. Longaygues, cultivateur à Saint-Sozy, était ces jours derniers à Lacave, occupé à la réparation d'un toit.

Par suite d'un faux mouvement, il fut projeté sur le sol, où il se fractura l'avant-bras.

Le docteur Rebière, qui a donné ses soins au blessé, espère que quelques jours de repos suffiront pour sa guérison.

Souffrez-vous de la constipation ? N'hésitez pas à acheter chez votre pharmacien une boîte de Piles Suisses. Avec une dépense de 3 à 6 centimes par jour, vous guérissez rapidement.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Avis

Les habitants des quartiers de l'Usine et du Passage qui désirent faire partie du comité pour l'organisation des fêtes annuelles sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu le mercredi 10 courant à 8 h. 1/2 du soir au Bar Populaire Delhes.

La commission définitive sera nommée à cette réunion.

LA HERNIE

LA NOUVELLE DÉCOUVERTE de M. A. CLAVERIE

Le Grand Spécialiste de Paris

On a beaucoup parlé cette année, dans toute la Presse de la découverte sensationnelle d'un nouvel appareil herniaire dû au grand spécialiste de Paris M. A. CLAVERIE, et qui a valu à son inventeur, de la part de tout le Corps médical, un juste tribut de félicitations enthousiastes.

Ce nouvel appareil, résultat des perfectionnements incessants apportés au type primitif du Bandage Pneumatique sans ressort, est désormais le seul qui se moule exactement sur le corps sans se déplacer jamais et permet à tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, de se livrer librement à leurs occupations habituelles et d'exercer, sans aucune gêne, les professions les plus pénibles.

Sous sa pression énergique, mais toujours facilement supportée, la tumeur disparaît sans laisser de traces, et c'est immédiatement le retour de la santé et des forces et la guérison à brève échéance.

Pour conserver à cette méthode incomparable toute sa valeur scientifique, M. A. CLAVERIE tient à en faire lui-même l'application, en faisant profiter ceux qui se confient à lui des conseils de sa haute expérience professionnelle.

Aussi, est-ce avec plaisir que nous pouvons annoncer l'arrivée dans notre région du renommé Spécialiste et nous ne saurions trop engager à aller le voir ceux de nos lecteurs et celles de nos lectrices qui souffrent de Hernies, Descentes, Efforts, Déplacement des organes, etc., dans la certitude qu'il trouveront, grâce à lui, un soulagement immédiat et définitif à leurs souffrances.

M. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. :

GOURDON, Vendredi 12 Juillet, Hôtel de l'Écu de France

CAHORS, Samedi 13 Juillet, Hôtel des Ambassadeurs

DECAZEVILLE, Dimanche 14 Juillet, Hôtel de France.

FIGEAC, Lundi 15 Juillet, Hôtel des Voyageurs (Villa).

GRAMAT, Mardi 16 Juillet, Hôtel de Bordeaux.

Ceintures ventrières perfectionnées CLAVERIE pour toutes les Déviations des organes de la Femme.

Comment on meurt de rhumatismes

Les rhumatisants négligent trop souvent leur santé, se résignant à souffrir en attendant la fin de leur crise ou la saison

# CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous  
DES  
Contrefaçons

## Bibliographie

### BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché.  
Toute abonnée au *Journal des Demoiselles* recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aiguperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

### Chemin de fer d'Orléans

Fête Nationale du 14 Juillet 1907

Validité exceptionnelle des billets  
*Aller et Retour*

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, les billets *Aller et Retour* à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2, et G. V. n° 102, à partir du samedi 6 Juillet, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Jeudi 18 Juillet. Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 18 Juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train spécial à prix réduits, sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris. Ce train partira d'Agen le Vendredi 12 Juillet à 6 h. 38 du soir.

Il desservira les stations comprises entre :  
Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguépie, Agen, Tonneins, La Chapelle de Mareuil, Lalbenque, Cahors, Espère, Grolejac, Cazoules, Creysse, Mouleydier, La Rivière de Mansac, La Ressegue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgoux, St-Pardoux-la-Rivière, St-Aulaire, Thiviers, La Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.  
Au retour, le départ de Paris Austerlitz aura lieu le Vendredi 19 Juillet à 2 h. 40 du soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR  
(Timbre quittance de 0,10 non compris)  
De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguépie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris (Austerlitz), 2° cl. 45 fr. ; 3° cl. 31 fr.

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Mareuil, Sauveterre-la-Lémance, Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires, à Paris (Austerlitz), 2° cl. 41 fr. ; 3° cl. 29 fr.

De Villefranche du Périgord, St-Cirq-Madelon, Cazoules, Creysse, Mouleydier, La Rivière de Mansac, La Ressegue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgoux, St-Pardoux-la-Rivière, Eyzerac, St-Aulaire, Coujours-Badefols, La Croix-Rouge, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris (Austerlitz), 2° cl. 33 fr. ; 3° cl. 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 11 Juillet à 6 heures du soir.

Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Aveyron, du Lot et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 4, 12 et 18 Juillet 1907.

Des trains spéciaux à prix réduits, comportant uniquement des voitures de 3° classe seront mis en marche le 4, 12 et 18 juillet prochain au départ des gares et sections ci-après et pour Paris-Austerlitz.

Le retour individuel des voyageurs ayant pris les dits trains sera autorisé dans un délai de 90 jours par tous les trains ordinaires.

PRIX DES PLACES (*Aller et Retour*)

Gares comprises entre Neussargues (inclus) et Saint-Ilhde (inclus) entre Figeac (inclus) et Lacapelle-Viescamps (inclus) entre Saint-Denis près Martel (inclus) et Laroquehrou (inclus)..... 32 f. >

Gares comprises entre Loupiac Saint-Cristophe (inclus) et Vendes (inclus)..... 28 f. >

Gares comprises entre Larnac (inclus) et Giat (inclus) Clermont-Ferrand (inclus) à Eygurande, Merlines, Le Mont-Dore (inclus) à Laqueuille..... 27 f. >

La délivrance des billets aura lieu à Paris, à l'Agence Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et aux gares de départ, elle commencera à ces gares 3 jours au moins à l'avance.

Il est accordée une franchise de 30 kilogrammes de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur le prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales.

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

## LA POCHETTE NATIONALE NE RENVOIE PAS SES TIRAGES

# 15 JUILLET

### TIRAGE IRRÉVOCALE DES PRIMES de la

## POCHETTE NATIONALE

(Autorisée par Arrêté Ministériel du 19 Février 1907)

Chaque Pochette contient 5 Billets de Loterie à UN fr. dont le Tirage aura lieu

le 15 Mars 1908 et

### PARTICIPE GRATUITEMENT

### A 3 TIRAGES DE PRIMES

Les 15 Juillet, 15 Octobre et 31 Décembre 1907

### POUR CHAQUE POCHETTE

PRÈS DE

# 3 MILLIONS

### DE LOTS ESPÈCES

5<sup>FR.</sup> — EN VENTE PARTOUT — 5<sup>FR.</sup>

Pour recevoir directement la POCHETTE NATIONALE, envoyez m-<sup>FR.</sup> poste de 5 f. 20 à M. l'Administrateur de la POCHETTE NATIONALE, 5, r. Etienne-Marcel, Paris. Lot. recom. 5 f. 50, Etrang. 5 f. 75.

### LE TIRAGE DU 15 JUILLET

## COMPREND 1803 LOTS

dont UN de 100.000 fr., 2 de 5.000 fr., etc.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Le Tribunal de commerce de l'arrondissement de Cahors, siégeant en audience publique le vendredi 5 juillet 1907, a prononcé le jugement suivant :

vu la requête présentée à M. le Procureur de la République de Cahors par la demoiselle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, domiciliée et demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, tendant à obtenir sa réhabilitation à raison de la déclaration de faillite prononcée contre elle par jugement du Tribunal de commerce en date du 4 août 1894.

Vu les pièces produites à l'appui de ladite requête et les articles 604 et suivants du Code de Commerce.

Attendu qu'il est justifié que ladite demoiselle IMBERT a intégralement acquitté en principal, intérêts et frais toutes les sommes par elle dûes.

Attendu que la demande a été affichée pendant un mois dans l'auditoire du Tribunal, conformément à la loi, et qu'aucune opposition à cette demande n'a été faite.

Que, dès lors, les formalités prescrites ayant été remplies et la demande étant justifiée, il y a lieu d'y faire droit.

Par ces motifs ;  
Le Tribunal, après avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement et en premier ressort :

Déclare la demoiselle Euphrasie IMBERT réhabilitée et remise dans l'exercice de ses droits et actions quel-  
le avait perdus par sa faillite.

Dit que le présent sera transcrit sur le registre du Tribunal.

Pour extrait :

Le Greffier du Tribunal de commerce,  
LAUNAY.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénélon et du Lycée Molléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS